

## FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

### POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

N°	Pièces requises	Comment faire ?	Où le faire ?
1	Une photocopie légalisée de la pièce d'identité ou du passeport du promoteur	Faire une copie du document, coller un timbre (fiscal ou communal) et apporter à l'autorité pour légalisation	-La Mairie -Le Commissariat de police -La Direction du Guichet Unique du commerce et des investissements sis à la MEBF
2	Une fiche de déclaration sur l'honneur dûment signée par le promoteur	Remplir correctement le formulaire et le signer soi même	-Disponible au CEFORE -Disponible sur le site internet de la MEBF : <a href="http://www.me.bf">www.me.bf</a>
3	Un extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) de moins de 3 mois du promoteur	Rédiger une demande timbrée à 200 F CFA adressée au Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance. Pour les étrangers ou les personnes nées à l'étranger rédiger une demande timbrée à 1000 F adressée au Greffier en Chef de la cours d'appel NB : casier judiciaire du pays d'origine accepté	Voir modèle de la demande au Palais de justice  Voir modèle de la demande à la cour d'appel
4	Une copie de l'acte de mariage et une photocopie du document d'identité du (de la) conjoint(e) (s'il y a lieu)	Faire une photocopie des documents	Secrétariat public par exemple
5	Un certificat de résidence de l'année en cours	Prendre la notification du montant de la taxe à payer au niveau des impôts, payer le montant. Se rendre ensuite au Commissariat ou à la Mairie pour l'établissement du document	-La Mairie ; -Le Commissariat de police.
6	L'un des documents suivants au nom du créateur d'entreprise : -Un contrat de bail à usage commercial enregistré, -un titre foncier, -un Permis Urbain d'Habiter, -une attestation d'attribution de parcelle, -une facture d'eau ou d'électricité récente	Etablir un contrat de bail et le faire enregistrer au service des impôts ;  Faire une photocopie du document.	Le service des impôts de rattachement de l'entreprise ;  Secrétariat public par exemple
7	Une fiche de localisation	Faire viser la fiche de localisation par le service des impôts	Formulaire disponible sur le site internet de la MEBF : <a href="http://www.me.bf">www.me.bf</a> ;
8	Deux photos d'identité du promoteur	Se faire photographier	Studio photos par exemple
9	Un formulaire de demande de la carte professionnelle de commerçant timbré avec un sticker sécurisé de 500 F CFA	Remplir correctement le formulaire et le signé soi-même au <b>marqueur noir uniquement</b>	- Formulaire disponible sur le site internet de la MEBF : <a href="http://www.me.bf">www.me.bf</a> ;  - Sticker disponible à la caisse CEFORE à 500 F CFA

### DOCUMENTS DELIVRES APRES LA CREATION DE L'ENTREPRISE

1	<b>REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM)</b>
---	--

## FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

2	<b>DECLARATION D'EXISTENCE FISCALE ET NUMERO DE L'IDENTIFIANT FINANCIER UNIQUE (IFU)</b>
3	<b>CARTE PROFESSIONNELLE DE COMMERCANT (CPC)</b>
4	<b>NOTIFICATION EMPLOYEUR (CNSS)</b>

- Les personnes ne pouvant pas établir leurs casiers judiciaires à Ouagadougou disposent de 75 jours pour l'apporter au CEFORE afin de compléter leur dossier ;
- La fiche d'information doit être dûment remplie et signée par le promoteur ;
- Pour les étrangers, il convient d'adresser une demande d'autorisation d'exercer de commerce au Ministre en charge du commerce (demande timbrée à 1 000 F, un casier judiciaire de moins de trois mois, le passeport légalisé ou un document d'identité, une fiche de renseignement coûtant 1210 F CFA et timbrée à 10 000 F CFA, le tout déposé à la Direction du Guichet Unique du commerce et des investissements, sise à la MEBF) ;
- La Maison de l'Entreprise vous offre gratuitement deux formations : une formation sur la création d'entreprise et une formation sur le management de la nouvelle entreprise. Par ailleurs elle vous donne des facilités d'ouverture de comptes bancaires dans ces locaux.
- **Frais d'accomplissement des formalités de création d'entreprise: 40 000 F CFA + 3 000 F CFA pour la sécurisation du RCCM**
- **Seuls les dossiers complets seront réceptionnés**

Date de mise en circulation : 25/03/2020